Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_10-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 24 avril 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, président,

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANÉVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Kévin CRENN, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Catherine LE FUR DEVINCK, M. Daniel LE PRAT, M. Hervé LE TROADEC, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, ROPARS, COTTEN, LOC'H et MM. GAUTHIER, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LANCRET, PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Jean-Daniel MAO

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	44
Votants	45

Date de la convocation : 24 avril 2026
Date d'affichage : 24 avril 2026
Date d'expédition du rapport : 24 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_10-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 30 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-30-10
Objet : Désignation des membres de la commission partenariale pour le traitement de la demande des publics prioritaires (PLH)	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

L'amélioration de l'accès au logement des publics prioritaires et la nécessité de mobiliser l'ensemble des partenaires de l'hébergement et du logement est un des enjeux forts des politiques locales de l'habitat. Cette commission, pilotée par Quimper Bretagne Occidentale, est inscrite dans une phase expérimentale de 2 années, ce qui permettra de consolider les partenariats et d'engager une réflexion sur la structure porteuse à plus long terme.

Cette commission est co-animée par le SIAO et l'opérateur de Quimper Bretagne Occidentale, le CCAS de la ville de Quimper (qui gère une grande partie des dispositifs d'hébergement et de logements adaptés du périmètre).

L'intégralité des dispositifs, gérés aujourd'hui par les collectivités et les structures, est intégré à cette commission :

CHRS insertion
ALT insertion
Résidence sociale
Cité de Promotion Familiale
Logements à bail glissant
Pension de famille
Logements d'intermédiation locative avec financement Etat
Logements d'intermédiation locative avec financement du FSL (Fonds Solidarité Logement)
Logements de droit commun

La composition de la commission est la suivante :

- le président de la commission (un élu) ;
- un élu représentant de chaque EPCI et 1 suppléant ;
- le CCAS de Quimper (élu et technicien) ;
- un représentant du SIAO 29 ;
- un représentant de la mission locale du territoire ;
- un représentant du conseil départemental (CDAS) ;
- chaque opérateur du territoire gestionnaire d'un dispositif entrant dans le champ de la commission :
  - Deux représentants des bailleurs sociaux
  - La fondation Massé-Trévidy
  - Un représentant des FJT
  - Le SIVOM du Pays Glazik
  - Le CCAS d'Ergué Gabéric
  - Le CCAS de Plomelin
  - Habitat et Humanisme
  - Le CCAS de Trégunc
  - Le CCAS de Concarneau
  - Le CCAS de Douarnenez
  - Le CIAS de Quimperlé
  - Le CCAS de Penmarc'h
  - L'association St Vincent de Paul
  - Le CIAS du Cap Sizun
  - L'UDAF du Finistère
  - Un représentant (technicien) de chaque EPCI

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_10-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 30 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-30-10
Objet : Désignation des membres de la commission partenariale pour le traitement de la demande des publics prioritaires (PLH)	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

Considérant qu'il convient, dans le cadre du renouvellement du conseil communautaire, de désigner les représentants de la CCPBS pour siéger à la commission partenariale pour le traitement de la demande des publics prioritaires ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Nathalie CARROT-TANNEAU membre titulaire et Yannick LE MOIGNE membre suppléant pour représenter l'EPCI à la commission partenariale pour le traitement de la demande des publics prioritaires.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)